Nations Unies A/C.3/55/5

Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2000

Original: français

Cinquante-cinquième session
Troisième Commission
Point 109 de l'ordre du jour
Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

Lettre datée du 4 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et du déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays dans la sous-région de l'Afrique centrale, tenue à Bujumbura du 14 au 16 août 2000 et organisée par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (voir annexe).

Les conclusions de cette réunion aideront sans doute les États concernés à comprendre et à trouver des solutions à court et à long terme au problème crucial des déplacés intérieurs qui se comptent par millions dans cette région.

La contribution et l'attention permanente à l'égard de ce problème soulagera les États de la région d'Afrique centrale déjà confrontée à la guerre et à la pauvreté.

Je souhaite que le rapport soit considéré comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 109 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Marc **Nteturuye**

00-68256 (F) 121000 121000

**Annexe à la lettre datée du 4 octobre 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

**Rapport de la Conférence sous-régionale
sur la question des réfugiés et du déplacement des personnes
à l'intérieur de leur propre pays dans la sous-région
de l'Afrique centrale
(Bujumbura, 14-16 août 2000)**